

Image not found or type unknown



## Rupture pacs et rupture bail

Par **vincent80**, le 12/07/2024 à 15:53

Bonjour

Mon ex et moi avons rompus notre Pacs. Suite à ça, j'ai acheté une maison et souhaite maintenant donner mon préavis de départ du logement que j'avais loué avec mon ex. Nous avons signé le bail en commun.

Mon ex souhaite garder le logement, ma question est, que se passe t il s'il elle ne paye plus son loyer.

Bien cordialement

VP

Par **Marck.ESP**, le 12/07/2024 à 16:02

Bienvenue sur LegaVox

Il est important de vérifier la présence ou l'absence d'une clause de solidarité dans le contrat de bail.

Par **vincent80**, le 12/07/2024 à 17:54

Bonjour et merci pour votre réponse.

J'ai lu le bail et à aucun moment il est mentionné une clause de solidarité.

Que cela implique t-il?

En vous remerciant

Par **vincent80**, le **12/07/2024** à **18:02**

Oups, il est inscrit tout de même ceci:

Ci-après dénommés « LE PRENEUR »  
Agissant solidairement entre eux, en cas de pluralité.

Par **Pierrepauljean**, le **12/07/2024** à **18:15**

bonjour

Pouvez vous nous confirmer que avez un bail loi 89 ?

Par **vincent80**, le **12/07/2024** à **18:24**

Bonjour,  
Oui 6 juillet 1989